

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

VI. année. Volume I.

N^o. 12.

SAMEDI, 11 Mars 1854.

On ne s'abonne qu'au bureau de poste le plus rapproché. Prix d'abonnement pour l'année 1854 dans toute la Suisse fr. 4 40 cent. (*franc de port*). Les insertions doivent être transmises *franco* à l'expédition. Prix d'insertion 15 cent. la ligne ou son espace.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 3 Mars 1854.)

Le Conseil fédéral a jugé à propos d'adresser à tous les Gouvernements cantonaux la circulaire ci-après :

« Les conjonctures politiques de l'Europe sont par
« suite du conflit en Orient de nature telle que nous
« devons sérieusement songer à sauvegarder notre in-
« dépendance, quelles que soient les éventualités.

« Bien que la neutralité de la Suisse soit stipulée
« dans des traités solennels, on ne saurait toutefois pas
« perdre de vue que la guerre a pour objet ou pour
« effet de rompre les traités les plus sacrés et que la
« force et non le droit n'a que trop souvent le dessus.
« En fait et en réalité, la neutralité garantie à la Suisse
« par les traités ne lui assure pas une protection plus
« efficace que ne peuvent le faire les lois quant à la

« propriété ou à d'autres droits privés, sans pouvoir
 « exécutif. Pour que cette neutralité ait une signifi-
 « cation réelle, il importe d'aviser avant tout aux moyens
 « de procurer par le fait au droit, force et réalité. En
 « conséquence, la neutralité de la Suisse que nous
 « sommes résolus à défendre à tout événement, doit
 « pouvoir être maintenue aussi en tout temps par les
 « armes.

« Partant de ce point de vue, nous vous avons
 « déjà invités par notre circulaire du 28 Mai 1853 à
 « combler sans délai les lacunes qui se trouvent dans
 « le personnel et le matériel des contingents de l'armée
 « fédérale.

« Nous admettons que vous avez réussi à satis-
 « faire complètement à notre invitation et que par vos
 « efforts vous avez mis votre h. Etat dans la possibilité
 « de répondre honorablement à un appel qui vous
 « serait adressé par la Confédération. Dans cette sup-
 « position nous ne vous renouvelons pas l'invitation
 « du 28 Mai 1853, nous bornant à appeler votre at-
 « tention sur les points suivants :

« Quelques Etats ont déjà interdit l'exportation
 « des chevaux, tandis que d'autres ont résolu de pro-
 « céder immédiatement à la remonte de l'artillerie et
 « de la cavalerie. Il n'y a pas de doute que par suite
 « de ces dispositions on viendra aussi faire des achats
 « de chevaux en Suisse. Maintenant il résulte de
 « rapports officiels que dans quelques Cantons on
 « éprouve des difficultés pour les remontes de la ca-
 « valerie, en sorte qu'on peut admettre qu'il en serait
 « de même pour l'artillerie, dans le cas où elle serait
 « appelée au service actif avec attelage complet.

« En présence de la situation actuelle de l'Europe, nous croyons devoir appeler votre attention sur ces circonstances et vous prier de vous assurer si votre h. Etat peut constamment disposer du nombre nécessaire de bons chevaux pour la mobilisation de votre contingent et de nous faire à ce sujet votre rapport avec la plus grande accélération possible. »

(Du 6 Mars 1854.)

Ensuite d'une note du 4 courant de la Légation de Bavière en Suisse, le Conseil fédéral informe par circulaire à tous les Gouvernements cantonaux que pour être admis à entrer dans les Etats bavarois, il est nécessaire d'être pourvu de passeports réguliers et que les *actes d'origine* ou *laissez-passer* délivrés par la police, dont les Suisses se servent fréquemment ne sont pas considérés en Bavière comme suffisants; les porteurs de ces papiers insuffisants ne seront dès lors plus tolérés à l'avenir en Bavière et devront être renvoyés chez eux.

(Du 8 Mars 1854.)

Mr. Charles *Buschek* directeur général en Europe pour l'Exposition de l'industrie à *New-York* a par lettre du 6 courant transmis la liste des Suisses qui ont obtenu dans cette Exposition des prix ou des mentions honorables, en annonçant l'arrivée prochaine des médailles.

Liste des Suisses qui ont obtenu des médailles :

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM.

Dutertre, Auguste, à Genève. Belle bijouterie.

Terond, Ravier et Comp. à Genève. Belle bijouterie.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Audemars, Louis, au Brassus (Vaud). Chronomètre de poche.

Capt, Henri, à Genève. Montres.

Gysi, Frédéric, à Aarau. Instruments à dessin.

Kern, J., à Aarau. » » »

Matter et Comp. à Aarau. Carte lithographiée.

Baumann et Streuli à Horgen. Soieries.

Greuter et Rieter frères à Winterthour. Indiennes et cotonnades imprimées, belle application du rouge d'Andrinople.

Staub, frères, à Horgen. Perfection dans la fabrication de soies noires et dessin tissé du Palais de cristal.

Von der Muhl, frères, à Bâle. Soies noires gros de Naples, belle fabrication et bon marché relatif.

Heininger, Jacob, à Berthoud. Canevas en laine et coton.

Meyer, fils, J., à Wipkingen. Indiennes imprimées, grande nouveauté dans l'application du rouge d'Andrinople.

Wegner, J. R., à Bâle. Perfection de couleurs dans la fabrication de soieries.

Mercier, J. Jacques, à Lausanne. Peaux de veau cirées, très soignées.

Sutter, J. Jacques, à Bühler, Appenzell E. Rideaux brodés.

Schlœpfer-Schlatter et Comp. à St. Gall. Rideaux brodés.

Stœheli-Wild, Gaspard, à St. Gall. Tapis de table, beauté de dessin.

- Baumann, A.*, à Brienz. Bois sculpté.
- Claraz, Ambroise*, à Fribourg. Chapeaux de paille.
- Geissmann et Comp.* à Wohlen. Articles divers en paille tressée.
- Hurter et Buchholzer*, à Lucerne. Echantillons de crins.
- Isler, Otto*, à Aarau. Variété de tresses en paille et en cheveux, garnitures et broderies sur blondes et dentelles.
- Kehrli, frères*, à Giessbach. Différents objets en bois sculpté.
- Kehrli, frères*, à Meyringen. Différents objets en bois sculpté.
- Meyer, frères, J. L.*, à Wohlen, Argovie. Articles divers en paille tressée.
- Sulzberger, Ackermann et Comp.* à Meisterschwanden, Argovie. Articles divers en paille tressée.
- Wirz, J.*, à Berne. Objets en bois sculpté.
- Grandjean-Perrenoud*, à Chaux-de-fonds. Deux plaques en or, gravées.
- Hüni et Hubert*, à Zurich. Grand piano, très bel instrument.
- Fogliardi, J. B.*, à Melano. Soies brutes.
- Bachelard et fils, David*, à Genève. Belle bijouterie.
- Capt, Henri*, à Genève. Bijouterie fine (avec approbation spéciale).

MENTIONS HONORABLES.

- Borel, H. Guillaume* à Chaux-de-fonds. Chronomètres de poche. *
- Breitling-Læderich*, à Chaux-de-fonds. Montres et mouvements.
- Daquet, F.*, à Soleure. Instruments d'optique.
- Dutertre, Auguste*, à Genève. Montres miniatures.

- Favre, H. Auguste*, au Locle. Chronographe.
- Grandjean, Henri*, au Locle. Chronomètres.
- Lequin et Yersin*, à Fleurier. Nouvel échappement de montre.
- Matile fils, H. L.*, au Locle. Chronomètres de poche et montres.
- Putèk, Philippe et Comp.* à Genève. Montres.
- Perret, Augustin*, au Locle. Montres.
- Rohr, Ferd.*, à Lenzbourg. Instruments à dessin.
- Racine, Jules Henri*, à Chaux-de-fonds. Cadrans émaillés.
- Baumann et Streuli*, à Horgen. Satins noirs et soies noires et de couleurs, excellence de production.
- Stäubli, Jules*, à Horgen. Soieries, beau fini.
- Zuppinger et Comp., K.*, à Eichthal. Soieries brodées belle qualité.
- Wegelin, D.*, à Thoune. Objets en bois sculpté et peint.
- Bourry d'Ivernois*, à St. Gall. Rideaux en dentelle brodée.
- Kohlroulter, Félix*, à St. Gall. Mouchoirs brodés.
- Flück, Joseph*, à Brienz. Objets en bois sculpté.
- Dubois, Adolphe*, à Chaux-de-fonds. Gravure sur or.
- Derriey, J.*, à Genève. Peinture émaillée sur or.
- Kundert, Fritz*, à Chaux-de-fonds. Boîtes de montres gravées.
- Nicolet, Alcide*, à Chaux-de-fonds. Plaque en argent gravée.

La circulaire, du 10 Décembre écoulé, de l'Association pour l'Exposition de l'Industrie de toutes les nations, ainsi que la lettre dont M. Buschek l'a accompagnée, renferme en substance ce qui suit :

« L'exposition dont l'ouverture a été retardée par des circonstances indépendantes de la volonté des Directeurs continue à rester ouverte cet hiver et pendant l'année courante. »

« Les demandes de places par les exposants étrangers devront être adressées à M. Charles *Buschek*, N° 6, Charing Cross à Londres, et N° 5, rue Laffitte à Paris. M. *Buschek* continuera à être le seul agent de l'Association en Europe pour recevoir et répondre aux demandes qui pourront lui être faites; il fournira en outre toutes les informations relatives à l'objet de cette entreprise et le plan de la direction. »

« Les demandes des exposants qui ont des agents en *Amérique*, peuvent cependant être transmises directement au secrétaire de l'Association, du Palais de Cristal, (au Palais de Cristal, Reservoir square New-York) qui leur donnera suite immédiatement. »

« A l'avenir l'Association ne paiera ni fret, ni assurances maritimes sur les marchandises ultérieurement importées du dehors. »

« Le Palais de Cristal jouit du privilège d'entrepôt libre et les droits auxquels sont sujettes les marchandises exposées ne sont exigibles qu'à leur sortie du bâtiment, lorsqu'elles sont vendues et qu'on en dispose ultérieurement pour les Etats-Unis. »

« Le fret, l'assurance et tous frais sur les envois devront être supportés par l'envoyeur; il est donc nécessaire de désigner un agent ou représentant à *New-York*, chargé de recevoir les marchandises, les entrer au Palais de Cristal et en général y vouer tous les soins qui pourraient être désirables durant l'exposition. »

L'assurance contre le feu, sur tous articles autres

qu'ouvrages de sculpture en marbre, bronze et zinc, mosaïques et tableaux, est à la charge des exposants.»

«Comme les droits sont payés dans les Etats-Unis d'après la valeur indiquée sur la facture exacte, détaillée, avec le prix de chaque article et la valeur de chaque colis. Cette facture devra être en *triplicata* dont l'un, certifié par le Consul américain le plus rapproché ou celui du port où s'effectue l'embarquement.»

« Le fret, du Havre par vapeur est de 40 dollars, par navire à voile de 6 à 10 dollars le tonneau. »

« L'assurance de mer est d'environ $\frac{1}{2}\%$ par vapeur, et $1\frac{1}{2}\%$ par navire à voiles. Le fret des autres ports de la France est à peu près le même. »

(Du 10 Mars 1854.)

Sur la proposition de son Département militaire, le Conseil fédéral a promulgué une ordonnance concernant l'Instruction des carabiniers et l'indemnité à accorder à cet effet aux Cantons.

Nomination du Conseil fédéral.

6 Mars. M. Ed. *Hofer*, de Hasli près Berthoud, nommé secrétaire à l'état-major fédéral.

Employés postaux :

» » M. Jacques *Weber*, à Berne, nommé commis au bureau des péages au dit lieu. Traitement annuel 1080 fr.

6 Mars. M. Joseph *Häring*, régent à Aesch, Canton de Bâle-Campagne, nommé buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 320.

» » M. Sébastien *Nigg*, pharmacien à Lawin, Canton des Grisons, buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 240.

M. Jérôme *Schwyzler* a été patenté débitant de poudre à Galgenen, Canton de Schwyz.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1854
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.03.1854
Date	
Data	
Seite	605-612
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 580

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.